

Dossier n° : 34048667
Démarche : Guichet unique 27 - Haies et Alignements d'arbres
Organisme : Direction de l'eau et de la biodiversité, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 23/09/2026 12:12
En instruction le : 30/09/2026 11:40

Identité du demandeur

Email : mairie@le-neubourg.fr
Civilité : Mme
Nom : VAUQUELIN
Prénom : Isabelle

Formulaire

Avant de commencer

La préservation des espèces protégées proscrit l'arrachage, la coupe à blanc et l'élagage massif des arbres et des haies du 16 mars au 15 août. Au titre de la Politique Agricole Commune, l'élagage et l'entretien des haies sont interdits sur cette même période. Toute demande de tels projets sur cette période ne pourra aboutir, sauf pour des mises en sécurité.

Votre projet doit faire l'objet d'une demande sur le guichet unique 2 mois au moins avant sa mise en œuvre.

1. Type de démarche (projet ou signalement)

Quelle est votre démarche ?

Projet

2. Votre identité

Vous êtes

Collectivité

Numéro SIRET

SIRET : 21270428200012

SIRET du siège social : 21270428200012

Dénomination : MAIRIE - LE NEUBOURG

Forme juridique : Commune et commune nouvelle

Libellé NAF : Administration publique générale

Code NAF : 84.11Z

Date de création : 01 janvier 1978

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 100 à 199 salariés

Code effectif : 22

Adresse : COMMUNE DE LE NEUBOURG

2 PLACE FERRAND

27110 LE NEUBOURG
FRANCE

Fonction du demandeur au sein de la structure

Maire

Adresse postale

2 Place Ferrand 27110 Le Neubourg

Code INSEE :

27428

Code Postal :

27110

Département :

27 – Eure

Votre adresse électronique

mairie@le-neubourg.fr

Téléphone

02 32 35 17 33

3. Contexte de la demande

Êtes-vous propriétaire unique du ou des terrain(s) concerné(s) par votre projet ou signalement ?

Oui

Pour qui effectuez-vous les travaux ?

Vous-même

Votre projet est-il en lien avec un permis de construire ou d'aménager ?

Non

4. Nature de la demande

Quelle est la nature de l'élément (ou des éléments) concerné(s) par votre projet ou votre signalement

alignement d'arbres

Quelle est la nature des travaux ou l'objet du signalement

Remplacement

Réglementation des allées ou alignements d'arbres bordant des voies ouvertes à la circulation publique

Les allées et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique sont protégés par l'article L 350-3 du Code de l'environnement.

Le fait d'abattre ou de porter atteinte à un arbre ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou plusieurs arbres d'une allée ou alignement d'arbres est interdit.

Certaines situations, strictement encadrées, autorisent exceptionnellement la coupe ou l'arrachage. Pour chaque situation les conditions et délais d'intervention diffèrent. Chaque situation doit être démontrée et justifiée.

Votre demande concerne-t-elle une allée ou alignements d'arbres bordant des voies ouvertes à la circulation publique

Oui

Etes-vous un gestionnaire de voirie ?

Oui

Nature de la voie ouverte à la circulation publique

Allée piétonne

Disposez-vous d'un plan de gestion fixant les principes de conservation et de renouvellement des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies que vous gérez ?

Non

Dans quel cadre les travaux sont-ils envisagés ?

Impossibilité de maintenir l'esthétique de l'ensemble

5. Précisions : calendrier, détail des travaux...

Début prévisionnel des travaux ?

01 novembre 2026

Fin prévisionnelle de vos travaux ?

31 décembre 2027

Expliquez votre projet (objet, motifs, objectifs) en détail

L'allée du Champ de Bataille était bordée de deux rangées d'arbres, menacés par des champignons. Un arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 autorisait l'abattage de 137 hêtres, et la conservation pendant 5 ans de 29 hêtres. Suite à la première série de coupes, l'allée a été replantée et reprend bien. La présente demande vise à abattre les 29 hêtres (*Fagus Sylvatica*) restants et procéder à une replantation de 29 arbres, dans le calendrier prévu afin de préserver l'homogénéité en termes de taille (hauteur) et d'obtenir un alignement parfait de ce site inscrit, tel que prévu dans les dessins initiaux.

Allées ou alignements d'arbres bordant des voies ouvertes à la circulation publique

- DPC08 Photographie situant le terrain dans le paysage lointain Art R 431-10 d (16).pdf

photographies / plan de masse

- DPC07 Photographie situant le terrain dans l'environnement proche Art R 431-10 d (16).pdf

- DPC08 Photographie situant le terrain dans le paysage lointain Art R 431-10 d (16).pdf

- DPC01 Plan de situation du terrain (24).pdf

Mesures d'évitement et de réduction

Cf. dossier de 2020-2022 de l'allée de Champ de Bataille.

Mesures de compensation envisagées

Cf. dossier de 2020-2022 de l'Allée du Champ de Bataille.

Cf DP 027 428 26 00068 accordée le 04 septembre 2026.

6. Localisation et description des éléments

Commune

Le Neubourg (27110)

Code Postal :

27110

Département :

27 – Eure

Précisions sur la localisation

Non communiqué

localisation sur outil cartographique

Sur la carte ci-dessous :

1) indiquer la ou les parcelle(s) concernée(s) (si cadastrée(s))

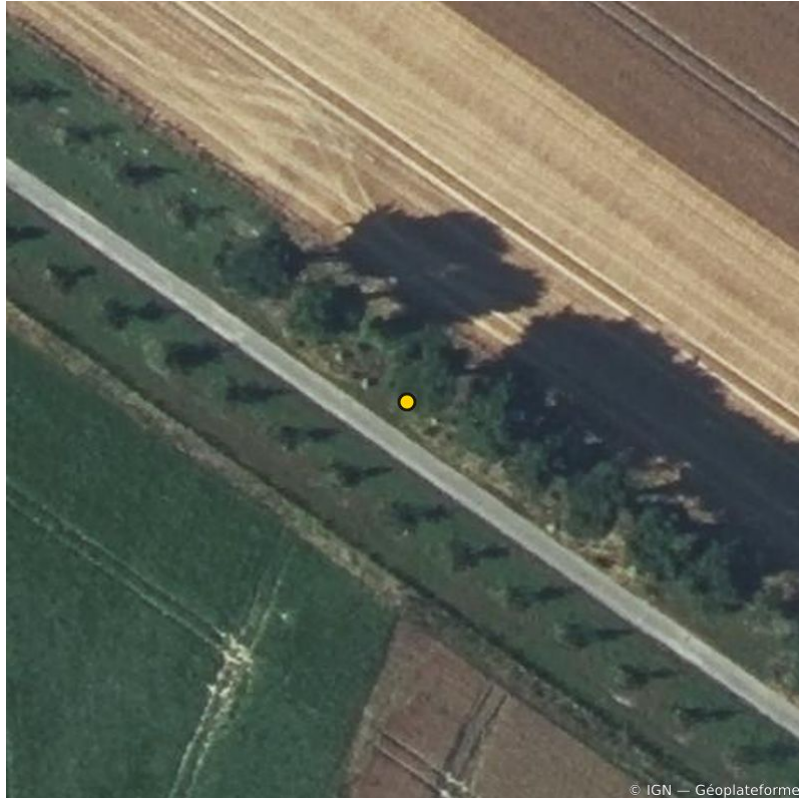
2) dessiner les éléments concernés (arbres, haie, etc...), y compris les mesures compensatoires (le cas échéant)

3) Donner un nom explicite à ces éléments

Cliquer sur la notice explicative pour comprendre le fonctionnement de l'outil et les éléments attendus.

En cas de difficulté avec l'outil, vous pouvez joindre un plan (scanné) en fin de procédure. Préciser sur le plan, les parcelles cadastrales, les emplacements et les linéaires concernés.

Localisez et dessinez sur cette carte votre projet et vos mesures compensatoires



- Un point situé à 49°9'11"N 0°53'35"E

parcelles cadastrales

D-121

Le projet ou l'objet du signallement est-il situé dans un périmètre Natura2000 ?

Non

Description des éléments : typologies de la haie

Si un des éléments de votre demande est une haie, il vous sera demandé de préciser sa typologie. Il a été fait le choix de classer les haies selon 5 typologies (décrites et schématisées dans le document joint).

Typologie 1 : La haie peu développée : haie résiduelle ou haie récente (spontanée ou récemment plantée)

Typologie 2 : La haie buissonnante basse

Typologie 3 : La haie arbustive

Typologie 4 : Les alignements d'arbres (hors agroforesterie intraparcellaire, hors alignements régis par L 350-3 du Code de l'environnement)

Typologie 5 : La haie mixte.

Nom de l'élément cartographié

Allée du Champ de Bataille

Indiquer la nature des éléments concernés par votre projet ou signalement

Alignement d'arbres

Essences d'arbres (si connus)

Hêtres

autres précisions

Non communiqué

7. Ajout de pièces jointes supplémentaires**Ajout pièces jointes**

- Arrete DP 027 428 26 00068.pdf

- Platau - Architecte des Batiments de France_20260726_FR.pdf

8. Déclaration sur l'honneur

Je m'engage à ne démarrer mes travaux qu'en cas d'acceptation de ma demande et suivant les prescriptions qui me seront indiquées

Oui

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Oui

Pour déposer votre demande, cliquez sur le bouton "Déposer le dossier"

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais par la DDTM de l'Eure, coordinatrice du Guichet Haies 27.

Surveillez votre boîte mél, vous recevrez des courriers par cet intermédiaire pour vous informer de l'avancement de votre démarche. L'adresse de l'expéditeur commence par : [ne pas répondre].

Annotations privées**Etat d'avancement**

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 23/09/2026 12:12

[Votre dossier n° 34048667 a bien été déposé (Guichet unique 27 - Haies et Alignements d'arbres)] Bonjour, Votre dossier n° 34048667 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. Le service instructeur va être informé de ce dépôt. Si le dossier est complet et recevable, il passera alors en instruction et vous recevrez un accusé de réception. Cordialement

Email automatique, 30/09/2026 11:40

[Votre dossier n° 34048667 a bien été déposé et va être examiné (Guichet unique 27 - Haies et Alig...)] Bonjour, Votre dossier n° 34048667 a bien été déposé et pris en charge. Il va maintenant être examiné par le service.

Cordialement, Direction de l'eau et de la biodiversité, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature